

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1925

Artikel: BNS et taux de change : notes sur quelques implications politiques
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BNS et taux de change: notes sur quelques implications politiques

André Gavillet • 13 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18496>

Le contrôle du taux de change ne se limite pas à un problème technique

La décision est technique sans être dépourvue d'ambition. L'euro aura un cours plancher: il vaudra désormais au minimum 1.20 franc suisse.

Cette position sera tenue par la Banque nationale suisse (BNS) avec des moyens illimités. Illimités? Cet adjectif n'évoque pas les réserves de la Banque nationale mais la détermination de sa direction.

Note 1

Techniquement, l'efficacité de la mesure est liée à l'absence actuelle de rendement des placements en francs suisses. A défaut de rendement, les spéculateurs pouvaient compter en revanche sur la plus-value du franc. Même phénomène que pour l'or. En bloquant le franc, la BNS stoppe la spéculation sur la monnaie. Mais l'investissement dans l'immobilier demeure attirant. On constatera à ce sujet que la Suisse ne dispose pas d'un impôt sur les plus-values mobilière et immobilière. S'il existait, efficace, il aurait en partie calmé le jeu spéculatif. Cette thématique doit être rappelée avec force. La Suisse se distingue en éludant cet impôt. Une singularité inégalitaire.

Note 2

La spéculation sur la monnaie est, entre toutes, parasitaire. Car elle est, sur le travail, un prélèvement qui ne s'affiche pas. Une surcharge de 20%, c'est ce que les salariés n'obtiendront jamais dans leurs revendications les plus audacieuses, les plus folles, les plus dures. Le manipulateur de trésorerie, lui, l'obtient en toute discrétion. Simple question de chiffres.

A ce détournement devrait être opposé un front uni des partenaires sociaux. Or la réaction patronale a été mitigée. Le report immédiat du surcoût du franc fort sur les ouvriers et le nombre d'heures travaillées par eux n'a pas été désavoué après le défi provocant de Lonza. Certains patrons ont facilement à la bouche le mot «délocalisation».

C'est une occasion rare de discuter l'intérêt commun des partenaires sociaux. L'enjeu se situe bien au-delà des points débattus lors du renouvellement des conventions collectives.

Note 3

La décision technique a été prise par la BNS. Mais on ne peut ignorer le rôle du Conseil fédéral et du Parlement. Il a été décidé l'octroi d'un soutien aux secteurs touchés

Cours plancher de 1.20 franc pour l'euro

Trois articles dans ce numéro pour éclairer la décision du 6 septembre de la Banque nationale de lutter contre la surévaluation du franc: ci-contre le commentaire d'André Gavillet, en page 3 l'analyse de Jean-Pierre Ghelfi, qui fut pendant 12 ans l'un des membres de la Commission fédérale des banques, et en page 5 l'explication de Lucien Erard.

Ainsi présenté, ce geste a les apparences d'un lot de consolation. Le Parlement choisira avec beaucoup d'éloquence le rouleau de papier-cadeau. Or, on attend des autorités politiques la condamnation ferme de la spéculation sur les monnaies. On attend aussi que soit mise au point une «taxe Tobin». Techniquement, elle ne pose aucun problème, pas plus que le prélèvement d'une commission destinée à rétribuer les banques pour avoir mené à bien telle ou telle opération.

Note générale

La mesure de précaution prise

par la BNS est un geste technique réussi. Lui manque son interprétation et son prolongement politiques, à savoir la condamnation de la spéculation, le renforcement du partenariat social, la

maîtrise de nos relations financières par des choix politiques. La Suisse, vu le contentieux important qui l'oppose à ses voisins, notamment la taxation des personnes morales, aurait un

intérêt prioritaire à régler ce différend avant qu'elle ne le fasse sous la menace. A régler avant de prétendre accrocher le franc à l'euro!

Cours du franc: la BNS condamnée à réussir

Jean-Pierre Ghelfi • 13 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18502>

Ne pas intervenir serait risquer la déflation ainsi qu'une crise économique sérieuse

Dans les années 70, la fin du système des parités fixes et le passage aux taux de change flottants fut à l'origine de désordres monétaires et économiques.

Depuis 2007-2008, la spéculation immobilière («*subprime*») et la démultiplication des «*produits dérivés*» ont failli mettre l'économie financière au tapis (alors que, selon certains, notamment Alan Greenspan, ancien président de la banque centrale des Etats-Unis, les produits dérivés contribuaient au contraire à en renforcer la stabilité...).

Comme hier, nous vivons aujourd'hui une période où l'incertain est plus certain que le certain. Il faut apprendre à naviguer à vue en essayant d'éviter les plus gros écueils jusqu'à ce que la tempête se calme.

Et ça va prendre du temps. Les causes de l'actuelle «*Grande*

Dépression» (selon la terminologie adoptée aux Etats-Unis) ont mis en lumière de profonds déséquilibres. Ceux-ci étaient initialement plutôt le fait du secteur privé (surendettement des ménages) dans des pays comme l'Angleterre, l'Irlande, les Etats-Unis ou l'Espagne. Mais ils se sont étendus au secteur public lorsque ce dernier est venu au secours de nombreuses institutions financières menacées de faillite, tout en lançant de vastes plans de relance pour éviter que la crise financière se transforme en crise généralisée. En Europe continentale, les déséquilibres étaient plutôt imputables aux finances publiques régulièrement déficitaires depuis des décennies et à l'endettement croissant qui en a résulté, également aggravé par les plans de relance adoptés en réponse à la crise financière.

Il est utile d'avoir en tête cet arrière-fond économique pour s'interroger sur le bien-fondé des interventions récentes de la Banque nationale suisse (BNS), en particulier de son communiqué du 6 septembre

annonçant l'instauration d'un cours plancher de 1,20 franc pour un euro.

La BNS est confrontée à trois risques potentiels différents : une crise économique sérieuse, une poussée inflationniste et, son inverse, la déflation.

Le danger de la déflation

Commençons par rappeler le précédent du 23 septembre 1978 (il y a donc 33 ans) lorsque la BNS avait annoncé qu'elle visait un cours «*nettement supérieur*» à 0,80 franc pour un mark allemand. L'opération avait réussi puisque le mark était remonté rapidement à plus de 80 centimes pour s'établir l'année suivante à plus de 90 centimes.

La situation actuelle présente des analogies avec celle de la fin des années septante. Le franc était alors et est maintenant l'objet de fortes spéculations à la hausse au point de mettre à mal une part substantielle de l'industrie suisse d'exportation – et par contagion des secteurs entiers de l'économie nationale. La situation actuelle est même